

Madame, Monsieur,

Au 1er janvier 2015, toute personne handicapée, quel que soit son handicap, doit pouvoir accéder librement aux établissements recevant du public : commerces de proximité relevant de l'artisanat et commerces de détail.

Pour vous accompagner dans cette démarche et répondre à vos questions, un atelier est organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle le :

Mardi 16 avril 2013 à 19h30 à COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE 117 rue Pierre Passemard 69 210 L'ARBRESLE

- Vos locaux sont-ils aux normes?
- Quels sont les aménagements à réaliser ?
- Que faire en cas d'impossibilité technique ?
- Quelles démarches entreprendre ?
- Comment accueillir ce public ?
- Que peut vous apporter la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône ?

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

*	
Pour participer à cette soirée, inscrivez-vous soit par fax au 04 74 05 20 59 soit en renvoyant coupon à Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône - Maison des Entreprises de l'Ouest Lyonn 1, Avenue Edouard Herriot 69170 Tarare ou par mail à <u>ouest-lyonnais@cma-lyon.fr</u>	
Entreprise :	
Participant(e):	
Coordonnées (mail et téléphone) :	
☐ Participera à la rencontre du 16 avril 2013	
☐ Ne participera pas à la rencontre du 16 avril 2013	